

Marseille le 15 mars 2020

Chers parents

A partir de demain, nous rentrons donc dans une période particulière. Le plan de continuité pédagogique prévoit que vos enfants travaillent à distance pendant au moins un mois. Cette situation particulière peut être délicate, selon le degré d'autonomie de vos enfants ou selon les moyens matériels (ordinateurs) que vous avez à la maison.

Cependant, rien ne sert de se lamenter ou de baisser les bras. Il faut que vos enfants continuent à travailler : il en va de la réussite de leur année scolaire. **Il faut aussi que vous-même vous soyez un relais de l'école à la maison et que vous vous investissiez certainement encore plus que d'habitude.**

Rappel de quelques consignes :

1. Votre enfant doit garder le même rythme de travail que celui qui est le sien habituellement. Pour cela, merci de le réveiller aux mêmes horaires que lorsqu'il va en classe. Pas de grasse matinée. Avant de partir vous-même travailler (si c'est le cas), installez-le devant sa table de travail et indiquez-lui le travail qu'il aura à faire dans la journée.
2. Chaque jour, faites le point avec votre enfant. En début de journée, reprendre son emploi du temps habituel (celui des cours) et rappelez-lui le travail à faire que les enseignants auront envoyé. En fin de journée, quand vous rentrez du travail, faites-lui réciter les cours qu'il aura appris dans la journée. Posez-lui des questions. Vérifiez si le travail écrit (exercices d'application, devoirs, etc...) a bien été fait dans la journée. Ne le laissez pas regarder la télévision, s'amuser ou aller se coucher sans qu'il ait fait son travail.
3. Si l'un des parents est à la maison pendant la journée, veillez à faire respecter l'emploi du temps habituel de votre enfant. A telle heure, telle matière ; à telle autre, une autre matière, etc...N'acceptez pas que votre enfant travaille sur le canapé ou dans son lit. Maintenez une rigueur. Ce sera peut-être difficile au début, mais l'habitude viendra avec le temps.

4. Pour les élèves qui ont des examens à passer en fin d'année, il faut qu'ils s'entraînent régulièrement avec des sujets d'annales. Ils peuvent les transmettre à leurs professeurs qui les corrigeront. Quel que soit la classe de votre enfant, n'hésitez pas à solliciter les enseignants par EcoleDirecte. Peut-être que d'autres moyens de communication entre élèves et enseignants pourront être mis en place prochainement. Nous vous tiendrons au courant.
5. Certaines entreprises se sont déjà adaptées à cette situation et privilégient le télétravail. Mais tous les parents ne seront pas dans cette situation permettant une présence auprès de leur enfant. Dans une famille, parfois il n'y a qu'un seul parent qui suit habituellement et particulièrement la scolarité de leur enfant. A situation exceptionnelle, attitude exceptionnelle. Il faut que les deux parents (quand ils y sont) se mobilisent et soient vraiment, chacun, un relais de l'école.
6. Merci aussi de veiller à ce que votre enfant (nous pensons à certains collégiens et aux lycéens) ne sorte pas durant la journée : désormais, ils ne seront pas tentés par les cinémas et les grands centres commerciaux. Mais ne les autorisez pas à sortir que ce soit en ville, dans des jardins, etc... D'une part parce qu'ils ont à travailler, d'autre part parce qu'il faut être prudents (sans tomber dans la psychose) et éviter d'être en contact avec des foules et des porteurs du virus.
7. Certaines familles s'organisent pour regrouper des enfants chez l'une d'entre elles. Quand c'est le cas, veillez à ce que la personne responsable soit là aussi (et surtout) pour encadrer et accompagner les élèves dans leur travail. Ceci est valable aussi pour les plus grands, y compris pour les lycéens. Certains seront tentés d'aller chez les uns ou chez les autres. Il serait prudent qu'un adulte soit toujours présent afin que ces regroupements servent au travail et non à l'amusement. Certains lycéens, en partant samedi à midi, nous ont souhaité « bonnes vacances »... Pour beaucoup ce n'était malheureusement pas de l'humour !

8. Les enfants des personnels de santé qui n'ont pas de possibilité de faire garder leur enfant (école primaire, collège) seront accueillis dans l'établissement, selon les instructions gouvernementales. Cf. Fiche ci-jointe. Les parents concernés devront nous en faire la demande. L'accueil se fera dès lundi 16 mars à partir de 7h30 et jusqu'à 16h30. Les horaires pour les jours et les semaines suivantes vous seront communiqués ultérieurement. Les élèves seront « gardés » par des enseignantes en ce qui concerne les élèves de l'école primaire, et par des surveillants de l'établissement pour les collégiens. Bien évidemment, seuls les enfants des personnels de santé pourront être accueillis.

9. Que ce soit à l'école primaire, au collège ou au lycée, à la reprise des cours, il y aura des interrogations et des contrôles sur ce que les élèves auront travaillé pendant tout le temps de la fermeture de l'établissement. Il se peut que la reprise de cours ait lieu le lundi 27 avril, comme il se peut selon l'évolution de la situation sanitaire du pays, qu'elle se fasse bien après. Vos enfants n'ont pas de temps à perdre.

Nous comptons donc sur vous, chers parents, pour nous épauler en vous mobilisant, toutes et tous, auprès de vos enfants. La réussite de leur année est en jeu !

Avec nos remerciements, nous vous souhaitons « bon courage ».

Pierre CAPUTO

Denis DEHEZ

Pierre-Jean COLLOMB